

N° 50942-2021/1-ACTS/DRH
Date du : 1^{er} juin 2021

Rapport de présentation

- OBJET :** Organisation et attributions de la direction du développement durable des territoires.
REF : Délibération modifiée n° 21-2012/APS du 31 juillet 2012 *portant organisation et fonctionnement du secrétariat général et de l'administration de la province Sud.*
PJ : - Un projet de délibération,
- Une version consolidée de la délibération du 31 juillet 2012 précitée.

Le 19 décembre 2019, l'assemblée de la province Sud a adopté, par délibération n° 70-2019/APS, la modification de l'organisation de son administration.

Le titre III de ladite délibération précise qu'au sein du pôle transition écologique, il est créé une direction du développement durable des territoires. Celle-ci exerce l'intégralité des missions jusqu'alors dévolues :

- à la direction de l'environnement par délibération n° 8-2015/APS du 27 mars 2015,
- à la direction du développement rural par délibération modifiée n° 15-2006/APS du 30 mars 2006.

La présente délibération a pour objet de fixer l'organisation et les attributions de la direction du développement durable des territoires (DDDT).

A. Préambule

Les travaux qui ont mené à la proposition d'organisation de la DDDT se sont appuyés sur les objectifs fixés par l'Exécutif, que l'on peut résumer ainsi : contribuer à la mise en œuvre des politiques publiques en matière de développement des territoires (notamment économique et d'aménagement) en assurant la transition écologique, la protection et la valorisation des patrimoines naturels et des espaces agricoles.

Pour servir cet objectif, trois grandes missions ont été identifiées fondant la nouvelle organisation de la DDDT :

- Être au plus près des territoires pour aider à la décision politique :

La mise en place d'une organisation par bassins géographiques couplée à une approche thématique transversale permet un rapport de proximité avec l'usager favorisant l'écoute et la réactivité. De plus, cette organisation permet une accélération de la validation hiérarchique et donc une réponse plus rapide et efficace aux administrés.

- Être le garant du respect de la réglementation et de sa bonne compréhension :

Le regroupement en une entité unique de l'instruction des dossiers liés au code de l'environnement couplée à la mise en place de projets transversaux et à celle d'équipes dédiées à la sensibilisation permet une meilleure appropriation et une meilleure cohérence dans l'application des réglementations par l'ensemble des acteurs.

- Être un animateur stratégique, un acteur et un facilitateur du développement :

La création d'un service connaissance et stratégie dédié à la coordination et à l'animation de projets territorialisés et transversaux à la direction souscrit à une meilleure cohérence de l'action provinciale. Additionnée à la mise en place d'une organisation par bassins géographiques, à une sensibilisation/information accrue des acteurs de terrain, cela facilite la lisibilité de l'action provinciale et donc le développement de projets nouveaux.

Le regroupement dans une même entité hiérarchique des structures d'innovation et d'incubation vise le même objectif. Il crée une synergie des actions d'innovation qui ne pourraient pas être portées par le secteur privé et permet, une fois l'innovation validée, le transfert technologique favorisant la création de nouveaux axes de développement.

La réunion de la gestion des aires protégées et des parcs provinciaux participe aussi à cette cohérence d'actions de la province sur ces territoires. Elle permet la mutualisation des projets et la valorisation environnementale, économique et touristique des espaces naturels de la province Sud en concertation avec les autres directions de la province et notamment celle en charge du développement touristique et économique.

En parallèle, la création d'une cellule en charge de l'évaluation des politiques publiques mises en œuvre au sein de la direction vise à être dans un processus d'amélioration continue destinée à s'assurer de la bonne adéquation de nos actions avec les objectifs stratégiques fixés par la province Sud.

Il convient aussi de donner corps à ce modèle de direction en misant sur notre capital humain et en organisant, de la manière la plus efficiente possible la transversalité interne et externe. L'organisation proposée repose donc sur un travail en mode projet qui vise ce double objectif : identifier les multiples compétences et expertises existantes au sein de la DDDT, favoriser leur croissance et les valoriser via la mise en place de projets structurants à travers une co-construction interne et externe à la direction.

B. Méthodologie de travail et calendrier opérationnel de la structuration de la direction

Dès l'annonce de la création de la DDDT en CODIR le 4 novembre 2019, l'équipe de direction a proposé au secrétariat général, qui l'a validé, un plan d'action en trois temps pour une mise en œuvre sereine et efficace, ainsi qu'une méthodologie de travail.

La première phase des travaux a eu lieu entre novembre 2019 et août 2020 et a conclu à la nécessité de mettre en œuvre une démarche très participative afin d'emporter l'adhésion de l'ensemble des agents.

Parallèlement, deux audits sur la qualité des travaux et missions des deux directions fusionnées ont été opérés, du 1^{er} au 22 octobre 2019 pour l'ex-DENV et du 6 au 19 décembre pour l'ex-DDR.

Ainsi, entre les mois d'août et octobre 2020, des ateliers de travail animés par les personnels d'encadrement de la 3DT ont eu lieu auxquels ont participé l'ensemble des agents de la direction soit au total 22 réunions regroupant en moyenne 20 agents.

Ces ateliers avaient pour objectif, dans un premier temps, de permettre de définir le cadre stratégique de la direction afin de le décliner par la suite, de manière opérationnelle et concertée, dans les services.

Entre le 28 octobre et le 12 novembre 2020, 11 réunions participatives, ouvertes à l'ensemble des agents concernés, ont été menées afin de recueillir leur ressenti, notamment sur la qualité de vie au travail au sein de la direction, mais également d'autres sujets tels que la coopération, la reconnaissance, le management ou les pratiques éthiques.

Dans le même temps, plus de quarante entretiens individuels avec la direction ont permis d'échanger sur les différentes situations particulières, afin de recueillir le ressenti du plus grand nombre, et de convenir du meilleur accompagnement lorsque celui-ci s'avérait utile ou nécessaire.

Le 16 décembre 2020, accompagné du cabinet TEEPEE, l'équipe de direction a présenté une restitution des ateliers, lequel a permis d'esquisser un projet d'organisation de la DDDT.

Le 10 février 2021, l'équipe de direction a présenté à l'ensemble des agents le projet d'organigramme.

Après une période « creuse » liée en particulier au COVID et au vu des nombreuses interrogations d'une partie des agents, la direction a souhaité reprogrammer une réunion d'information, le 23 avril 2021 afin de répondre à l'ensemble des questionnements et apporter des précisions sur les missions attendues en mettant à disposition, en amont des avis de vacance de poste et les fiches métiers de la DDDT.

C. Proposition d'organisation et d'organigramme

La nouvelle direction est composée de trois pôles de compétences, visant à répondre efficacement aux objectifs stratégiques qui lui sont confiés :

- pôle Support,
- pôle Opérationnel,
- pôle Stratégique (*service dédié et cellules rattachées à la direction*).

a. Equipe de direction et cellules rattachées

L'équipe de direction assure le pilotage stratégique de la direction et l'encadrement des services. Elle porte, en coordination avec les cellules qui lui sont rattachées, des réflexions transversales et assure un rôle de chef de projet, notamment sur les missions suivantes :

- communication,
- évaluation des politiques publiques menées par la direction,
- réglementation (*évolutions réglementaires, expertise juridique...*).

b. Pôle Support

Le pôle support a pour objectif d'apporter un support et une expertise à la direction et à l'ensemble des services de la DDDT dans les domaines financiers, humains et logistiques. Il est constitué d'un service unique, le service administratif et financier en charge notamment de :

- la gestion du personnel et suivi des recrutements,
- la supervision des marchés publics,
- la gestion des moyens logistiques généraux de la direction (*relais à organiser avec les différents sites du pôle opérationnel*),
- la préparation du budget ainsi que son suivi et son exécution (*comptabilité, etc*),
- la coordination des engagements contractualisés de la province,
- la rédaction et du suivi administratifs des actes à incidence financière portés par la direction sur la base des rapports techniques émis par les services opérationnels.

c. Pôle Opérationnel

Le pôle opérationnel est l'acteur de terrain privilégié de la direction. Il apporte son expertise et son appui technique aux usagers de la province Sud et les sensibilise aux politiques publiques dans ses domaines de compétence. Il collecte et transmet les données dont il a la charge et apporte une réponse administrative aux

dossiers réglementaires qui lui sont soumis. Il gère des espaces naturels, des structures d'innovation et de développement en favorisant le lien avec le public et le développement durable des territoires sur lesquels il intervient.

Il est composé de quatre services :

Le service de prévention de proximité et d'accompagnement technique est chargé notamment de :

- la mise en œuvre adaptée aux différents territoires qu'il gère, des stratégies élaborées par la direction et dans le cadre de ses compétences,
- l'appui technique des exploitants agricoles, des pêcheurs, des aquaculteurs et des acteurs sylvicoles (*inclus vulgarisation des techniques*),
- l'instruction technique des aides et des subventions,
- la formation des professionnels (*ou de leurs associations et groupements*) pour accompagner leur professionnalisation et le développement de leurs activités,
- l'animation des acteurs locaux en matière de développement agricole (*en lien direct avec les animateurs du développement territorial DDET*),
- l'agrément et du suivi des vétérinaires et des pépiniéristes,
- l'élaboration et la mise en œuvre d'actions de sensibilisation environnementale de proximité,
- l'acquisition des connaissances utiles dans le cadre des stratégies élaborées.

Le service de gestion et de préservation des ressources est chargé notamment de/du :

- la mise en œuvre, adaptée aux différents territoires qu'il gère, des stratégies élaborées par la direction et dans le cadre de ses compétences,
- l'instruction et du suivi des dossiers relatifs au code de l'environnement (*ICPE, déchets, mines, impacts sur les milieux, etc.*) et à l'utilisation de l'eau,
- la formulation d'avis, de préconisations en matière de développement durable (*avis urbanismes, défiscalisation, budget participatif, etc.*),
- l'instruction technique des aides et subventions,
- concours technique en cas de pollutions accidentelles ou d'atteintes à l'environnement,
- l'élaboration et la mise en œuvre des contrôles et des inspections au regard du code de l'environnement,
- l'acquisition des connaissances utiles dans le cadre des stratégies élaborées,
- la contribution aux opérations de lutte contre les espèces envahissantes végétales et animales en lien avec les partenaires ad hoc,
- la gestion de l'utilisation de l'eau agricole (*autorisation captage et forages, ...*).

Le service de l'innovation et de l'incubation est chargé notamment de/du :

- la mise en œuvre adaptée aux différents structures qu'il gère, des stratégies élaborées par la direction et dans le cadre de ses compétences,
- la mise en œuvre d'activités sur les structures visant à l'éducation et à la sensibilisation du public,
- la mise en œuvre de la stratégie de reboisement (*planification et intervention technique, expertise, coordination, etc.*),
- mise en œuvre d'action de restauration,
- soutien des actions de remise en état d'urgence,
- la gestion quotidienne des structures dont il a la charge :
 - organisation de l'accueil et de la sécurité du public,
 - entretien et maintenance des aménagements existants et de la surveillance,
 - supervision des nouveaux aménagements,
 - gestion et suivi des relations avec les prestataires extérieurs,
 - gestion des moyens techniques.

Le service de gestion des aires protégées est chargé notamment de :

- la mise en œuvre adaptée aux différents structures qu'il gère des stratégies élaborées par la direction et dans le cadre de ses compétences,

- la mise en œuvre des actions en faveur de la préservation de la biodiversité et du patrimoine naturel et culturel,
- la mise en œuvre d'animations visant à l'éducation, à la sensibilisation et à la récréation du public,
- l'élaboration, l'animation et le suivi des plans de gestion des aires protégées,
- la gestion et la valorisation des espaces protégés,
- la gestion quotidienne des parcs provinciaux dont il a la charge :
 - élaboration et mise en œuvre du plan de gestion et du règlement intérieur,
 - organisation de l'accueil et de la sécurité du public,
 - entretien des aménagements existants et de la surveillance,
 - organisation et suivi des travaux botaniques et de la pépinière,
 - supervision des nouveaux aménagements,
 - gestion et suivi des relations avec les prestataires extérieurs,
 - gestion des moyens techniques.

d. Pôle Stratégie

Le pôle stratégie a pour objectif de favoriser et d'organiser la co-construction avec l'ensemble des acteurs internes (*services opérationnels*) et externes (*administrations, etc*) des stratégies portées par la direction dans le cadre des politiques publiques mises en œuvre par la province Sud. Dans cet objectif, il assure un suivi et une valorisation de l'ensemble des données collectées par la direction et coordonne le lien.

Le service de la connaissance et de la stratégie est notamment chargé de/des :

- la définition des stratégies transition écologique, reboisement, agricole, pêche, déchets, feux, restauration des sites dégradés, gestion de l'eau agricole, aires protégées, parcs, conservation, chasse, sensibilisation, innovation et transfert technologique, acquisition et de valorisation des connaissances, gestion de crise avec plans d'actions, livrables, indicateurs à construire avec les services concernés,
- l'élaboration des appels à projet (*politique agricole, déchets*), de leur analyse et de leur suivi,
- la veille de la synergie des stratégies de la direction avec celles des autres directions provinciales,
- l'identification des projets à mutualiser et appelant une complémentarité d'actions avec nos partenaires,
- la recherche de financement extérieurs et partenariat pour la mise en œuvre des stratégies de la direction,
- relations avec les organismes professionnels, de recherche et les partenaires extérieurs (*relais interne et interlocuteur externe*),
- la valorisation des connaissances acquises,
- la mise en œuvre et de la gestion du système d'information géographique et des supports cartographiques (*avec la DAEM et la DSIN*),
- la veille technologique et de la gestion de la documentation technique,
- l'animation de réseaux technico-économiques agricoles (*bovin/ovin/caprin, porcin/avicole, fruits, grandes cultures/maraichage, pratiques agro-écologiques*),
- la production de statistiques annuelles sur l'état des filières,
- la réalisation d'analyses et d'études en relation avec les domaines de compétences de la direction.

Tel est l'objet de la présente délibération que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.